



CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S DE GRANDE-SYNTHE

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Europe

PORTAIS Chloé
Août 2022

 **-CR**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés

PHOTO ©: NICOLAS MYHIE (2016)

CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S DE GRANDE- SYNTHE

Localisation des camps et des campements

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Grande-Synthe, ville d'accueil historique

Population accueillie

RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Spécificités géographiques de la ville de Grande-Synthe

Rôle de la municipalité de Grande-Synthe et du maire Damien Carême

Gestion politique conjointe de la frontière franco-britannique

L'Angleterre, Eldorado de l'asile ?

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp

Les services assurés dans le camp

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Conditions sanitaires précaires

Insalubrité

Démantèlements et évacuations

Insécurité et tensions

Population vulnérables : Femmes, enfants et mineurs isolés

SOURCES ET RÉFÉRENCES



Localisation des camps et campements de GRANDE-SYNTHE



LA VILLE DE GRANDE-SYNTHÉ
SE SITUE :

- En France, dans la région Hauts-De-France
- Latitude : 50.7101186.
Longitude : 3.1507785



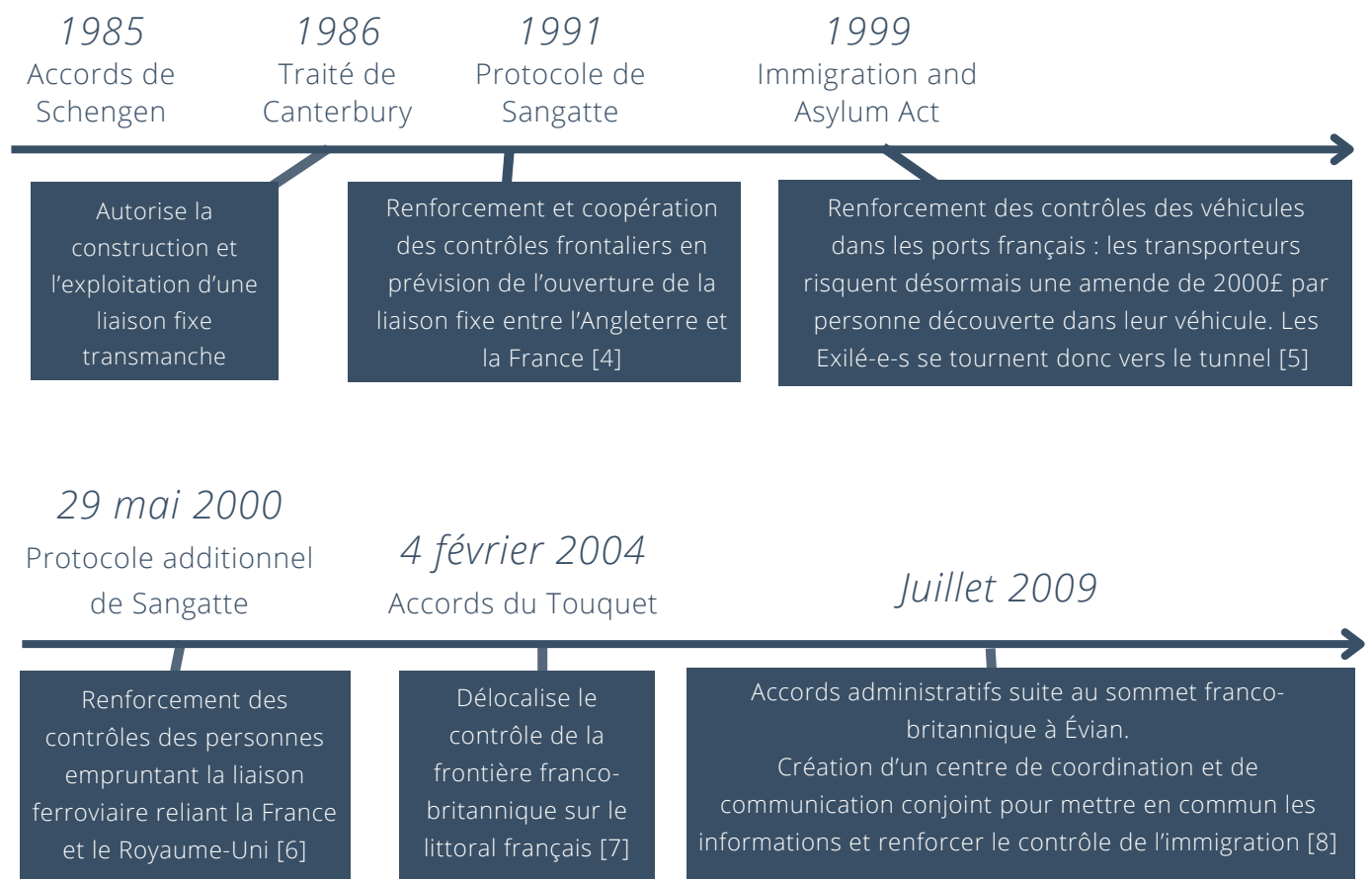
CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

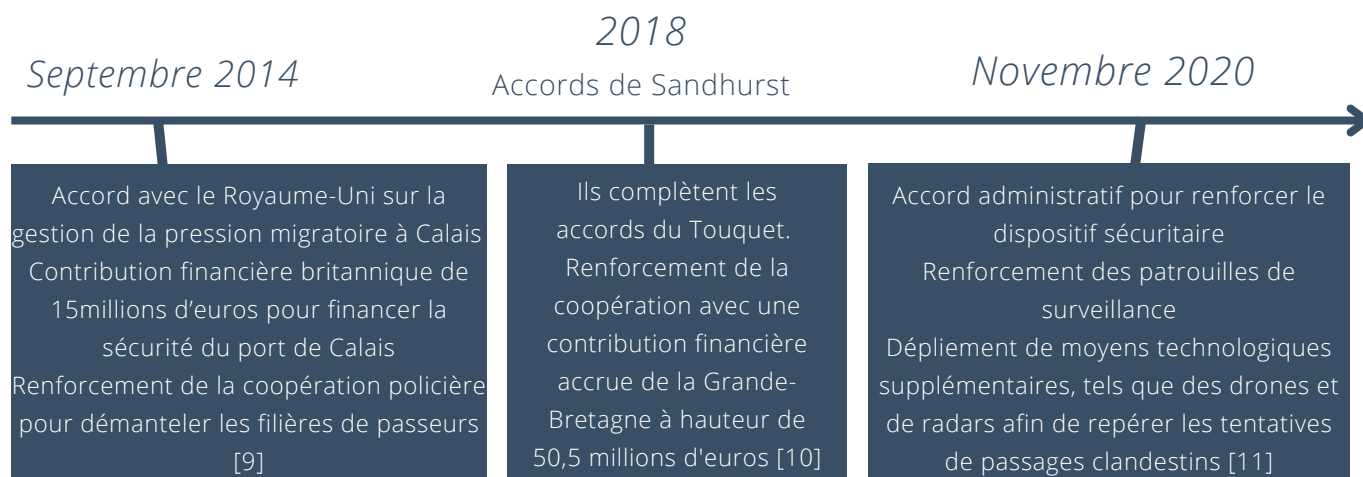
GRANDE-SYNTHÉ, VILLE D'ACCUEIL HISTORIQUE

Grande-Synthe est une commune française située en banlieue de la ville de Dunkerque, à la frontière franco-britannique. Il s'agit du dernier espace urbanisé entre Dunkerque et le port, qui se trouve à seulement 30km de la ville de Calais.

Sa proximité avec les côtes britanniques en fait un lieu de transit incontournable pour les personnes en exil cherchant à rejoindre le Royaume-Uni.

La côte franco-britannique a toujours attiré les personnes en exils, cherchant à traverser la frontière pour rejoindre l'Angleterre. Depuis **les accords de Schengen en 1985** [1] et la création du tunnel sous la manche prévue par **le traité de Canterbury en 1986** [2] et crée effectivement en 1988, la région de Calais est devenue une frontière de l'Europe à part entière et un point de passage majeur des flux migratoires. Cette nouvelle position du Calaisis attire l'attention des pouvoirs publics qui décident de durcir le contrôle de la frontière franco-britannique [3]. A partir des années 1990, plusieurs accords entre la France et l'Angleterre entérinent l'externalisation du contrôle des frontières britanniques sur le sol français :





CHRONOLOGIE (NON EXHAUSTIVE) DES LOIS ET ACCORDS VERS UNE EXTERNALISATION DU CONTRÔLE DES FRONTIÈRES PAR LA GRANDE-BRETAGNE

Ce renforcement des contrôles complexifie le passage vers le Royaume-Uni. L'attente est plus longue et les exilé-e-s deviennent de plus en plus nombreux sur le littoral, créant un « goulot d'étranglement à Calais » [12]. Face aux difficultés d'hébergement croissantes, des associations françaises se regroupent au sein du collectif C'SUR (Collectif de Soutien d'Urgence aux réfugié-e-s) et interpellent les autorités pour remédier à la situation [13]. En septembre 1999, l'Etat français ouvre un « Centre d'Hébergement et d'Accueil d'Urgence Humanitaire » aussi appelé « centre de Sangatte », dans la ville du même nom, limitrophe de Calais, pour héberger « provisoirement » une partie des exilé-e-s en attente du passage pour l'Angleterre [14]. La fermeture du camp en 2002 et le renforcement des contrôles de la frontière avec les accords du Touquet en 2003 accélèrent la dispersion des personnes exilées vers d'autres lieux de passage, notamment autour de Dunkerque. De petits campements se forment progressivement dans la région : Loon Plage ; Grande-Synthe, Tétéghem [15]...

Dès les années 2005-2006, des associations locales identifient les premiers groupes de migrant-e-s de passage à Grande-Synthe. Ils se regroupent dans un petit bois, appelé « Le Basroch », proche du

centre-ville de Grande-Synthe. A l'époque ils sont peu nombreux, et ne restent pas plus de quelques jours dans la ville, le temps de passer en Angleterre. Entre 2005 et 2015, les associations locales recensent environ une cinquantaine de personnes présentes en permanence dans le campement, essentiellement de nationalité kurde, irakienne, iranienne et turque [16].

En 2015, la situation évolue rapidement, pour des raisons géopolitiques (guerre en Syrie qui draine une arrivée massive de personnes migrantes) et nationales (accord bilatéral entre l'Angleterre et la France entérinant la fermeture politique de Calais) [17]. Le nombre d'exilé-e-s venus se réfugier à Grande-Synthe explose. Le camp du Barosch, qui accueillait environ 80 personnes au début 2015, passe à 2500 en novembre 2015, parmi lesquelles beaucoup de femmes et d'enfants [18].

- Premier camp humanitaire en France, La Linière

Les conditions de vie dans le camp du Basroch se dégradent rapidement sur ce site boueux. Face à cette situation, le maire de la ville, Damien Carême, se rapproche de Médecin sans frontières pour construire un camp humanitaire chargé d'accueillir les exilé-e-s de Grande-Synthe. Le camp est construit dans le respect des normes internationales fixées par le HCR [19] et voit le jour le 7 mars 2016. A l'ouverture, 1500 exilé-e-s sont hébergé-e-s dans des petits cabanons en bois[20]. La gestion du site est, dans un premier temps, confiée à l'association Utopia 56 [21], qui s'occupe de la logistique et de la coordination des équipes sur le terrain. Quelques mois plus tard, en mai 2016, l'Etat, qui avait jusqu'alors refusé l'établissement d'un camp humanitaire à Grande-Synthe, accepte finalement de participer à son financement et cherche à en reprendre le contrôle en confiant la gestion du camp à une association locale AFEJI [22]. Une convention tripartite est signée entre l'Etat, la mairie et AFEJI afin de fixer les règles d'encadrement du camp et de prévoir, à un terme non défini, sa fermeture[23].



PHOTO © : OSCE PARLIAMENTARY ASSEMBLY.

- Fiche technique[24]

Où : sur un terrain de 6 hectares sur le site d'une ancienne coopérative agricole linières.

Propriétaires du terrain : Une partie du terrain appartient à un propriétaire privé (Grand Frais), et l'autre à un organisme public, l'entreprise de travaux publics Setra. Un loyer sera donc payé par MSF au propriétaire privé tandis que la ville de Grande-Synthe a négocié le bail avec l'organisme public [25].

Coût et financement : Le projet est entièrement financé par MSF, pour un coût total de 2,6 millions d'euros, tandis que la mairie s'engage à hauteur de 500 000€ par an pour les frais de fonctionnement.

Capacité d'accueil : composé de 380 abris en bois, pouvant chacun accueillir 4 personnes, le camp dispose d'une capacité d'accueil de 2500 personnes.

Services disponibles : sanitaires, cuisines communautaires, écoles...

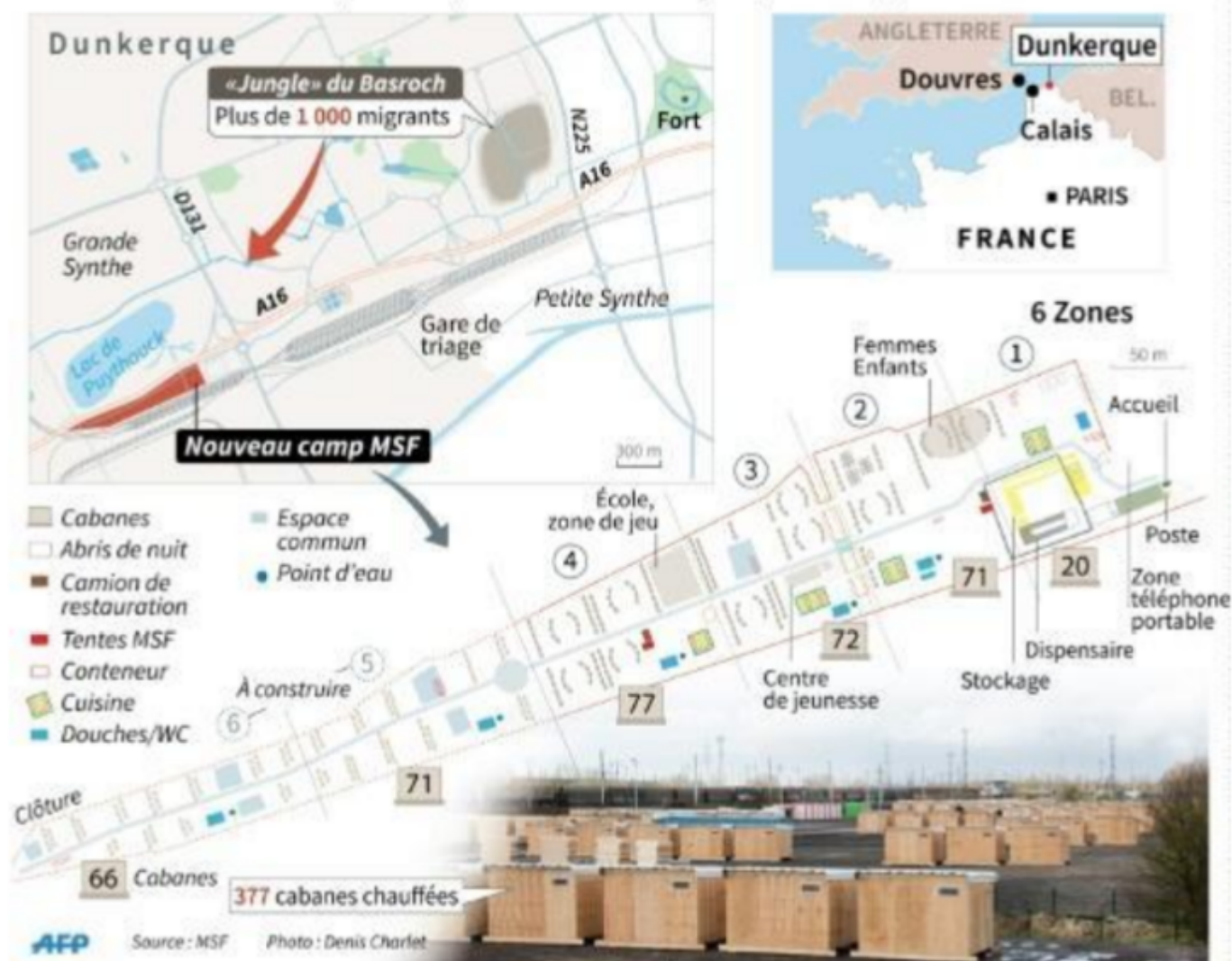
Le camp ayant vocation à être temporaire, la mairie décide de retirer progressivement des abris en privilégiant une orientation des exilé-e-s dans des centres administratifs en France (Centre d'accueil et d'orientation, CAO, et Centre de rétention administratif, CRA). En octobre 2016, la destruction du camp de Calais, aussi appelé La Lande, entraîne la migration des exilé-e-s, notamment afghan-e-s, vers Grande-Synthe, ce qui déséquilibre les rapports de force et l'organisation du camp. Le nombre d'exilé-e-s dépasse rapidement la capacité d'accueil de la Linière et les conditions de vie se dégradent : les lieux de vie communs sont

occupés par la communauté afghane et cessent de fonctionner, les cabanons sont surpeuplés [26].

D'autre part, des tensions entre Kurdes et Afghans se font sentir. Entre novembre 2016 et mars 2017, l'arrivée de plus de 500 migrant-e-s afghans-e-dans le camp à majorité kurde bouleverse les rapports de force et des tensions de plus en plus violentes éclatent entre les Kurdes, majoritaires dans le camp, et les Afghans-e-s. Le 10 avril 2017, de violents affrontements éclatent dans le camp et donnent lieu à un incendie, qui sera à l'origine de la destruction presque totale du camp [27].

Le camp de migrants de Grande-Synthe

Les cabanons installés par MSF pourront accueillir jusqu'à 2 500 personnes



*7 mars
2016*

Création du premier camp humanitaire en France, Sur l'impulsion du maire Damien Carême avec la collaboration de Médecin sans frontières.

*Mai
2016*

L'Etat intervient et signe une convention tripartite avec la mairie et l'association locale AFEJ fixant les règles d'encadrement du camp.

*Octobre
2016*

Destruction de la Jungle de Calais entraîne la migration des exilé-e-s, notamment afghan-e-s, vers Grande-Synthe, ce qui déséquilibre les rapports de force et l'organisation du camp.

*10 avril
2017*

De violents affrontements éclatent dans le camp et donnent lieu à un incendie, qui sera à l'origine de la destruction quasi totale du camp.



OPÉRATEURS DE L'AFEJ RETIRANT DES CABANONS DU CAMPEMENT POUR EN RÉDUIRE LA POPULATION ©DAVID ROBERT, 2016

- Gymnase, Espace Jeune du Moulin

Après la fermeture du camp, la mairie ouvre alors en urgence trois gymnases pour héberger temporairement les habitants de La Linière. Sur les 1 500 migrant-e-s qui vivaient dans le camp, près de 500 ont été abrité-e-s, réparti-e-s par communautés, afin de séparer kurdes irakien-e-s et afghan-e-s [28]. Cette solution ne dure que quelques semaines, le temps d'effectuer la mise à l'abri des 1.061 personnes hébergées (entre le 12 et le 15 avril 2017) vers des CAO [29]. Rapidement les exilé-e-s reviennent sur le littoral et se réfugient dans les bois alentour dans des campements précaires [30].

Les deux années suivantes, le maire de la ville, Damien Carême tente d'imposer à l'État sa décision d'accueillir dignement les exilé-e-s de Grande-Synthe, en mettant à leur disposition un gymnase et des sanitaires, sur l'ancien site de la Linière [31].

L'État accepte, dans un premier temps, l'ouverture d'un gymnase en décembre 2017. Conçu pour prendre en charge temporairement les populations déplacées de Grande-Synthe durant la trêve hivernale. Le lieu et ses 400 habitants sera évacué en mai 2018 [32]. Sous l'influence de Damien Carême, le gymnase sera à nouveau réquisitionné l'hiver suivant (décembre 2018), cette fois-ci, sans convention avec l'État [33]. Ce nouvel hotspot informel, initialement prévu pour accueillir entre 250 et 300 personnes de manière temporaire s'agrandit et se stabilise, jusqu'à héberger environ 800 personnes (installées dans des tentes aux alentours du gymnase) à la fin de l'été 2019 [34]. Devant les conditions de vie difficiles et jugées dangereuses en raison d'une surpopulation et de l'insécurité qui s'installe sous l'influence des passeurs, les autorités décident de procéder à une évacuation du camp, qui a lieu en septembre 2019 [35].

- Situation actuelle

Depuis la fermeture du gymnase en 2019, environ 650 exilé-e-s trouvent refuge dans la réserve naturelle du Puythouck et ses environs [36] Ils s'abritent dans des tentes, fournies par les associations, éparpillé-e-s dans les bois, dans des conditions de vie particulièrement sommaires et insalubres., ce qui soulève de nombreux problèmes sanitaires et sécuritaires comme on le verra dans la partie IV [37].

LA POPULATION ACCUEILLIE

La population présente dans les campements de Grande-Synthe fluctue chaque semaine en fonction des arrivées, des expulsions et des départs pour l'Angleterre. Depuis la généralisation des traversées en bateau, les personnes restent en moyenne peu de temps dans le camp : 83,33% vivent en France depuis moins d'un an [38].

L'illégalité de la situation et l'absence de recensement officiel rend très difficile l'obtention de données démographiques chiffrées. Les seules données disponibles sont celles des associations locales et nationales présentes sur place. Un rapport de Médecin du Monde, signé par d'autres acteurs associatifs en avril 2020, dénombre 600 personnes vivant dans les bois du Puythouck dont 50 familles [39]. Un collectif d'associations locales en compte 400 à la fin du mois d'août [40], soit beaucoup moins qu'à l'époque du camp humanitaire de La Linière.

| AGE ET GENRE :

Les femmes et les enfants sont particulièrement nombreux dans ce campement, notamment en comparaison avec les campements de Calais. Selon le rapport d'HRO (Human Rights Observers), les associations locales estiment avoir croisé environ 90 mineur-e-s non accompagné-e-s à Grande-Synthe durant les huit premières semaines de confinement, de mars à mai 2020 [41].

Une enquête menée par la Cimade en 2019 dévoile une population particulièrement jeune puisque 72,92% des sondé-e-s ont moins de 35 ans et 20,83% sont mineur-e-s [42].

| NATIONALITÉS PRÉSENTES DANS LE CAMP [43] :

La majorité de la population du Puythouck est d'origine Kurde : 68% de kurdes irakiens et 8% de kurdes iraniens. L'enquête de la Cimade révèle également une forte présence de la communauté pakistanaise qui représente environ 20,8% et quelques soudanais-e-s (2,09%) [44].

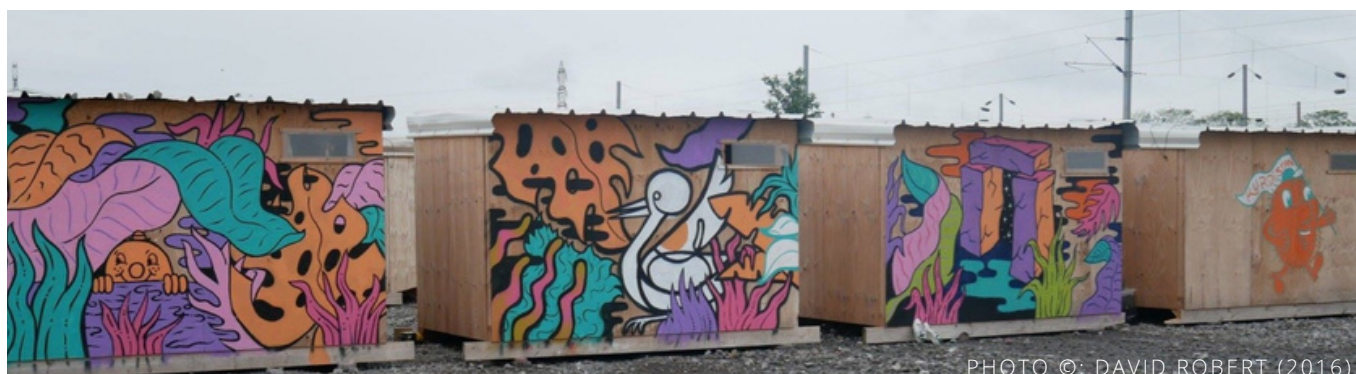
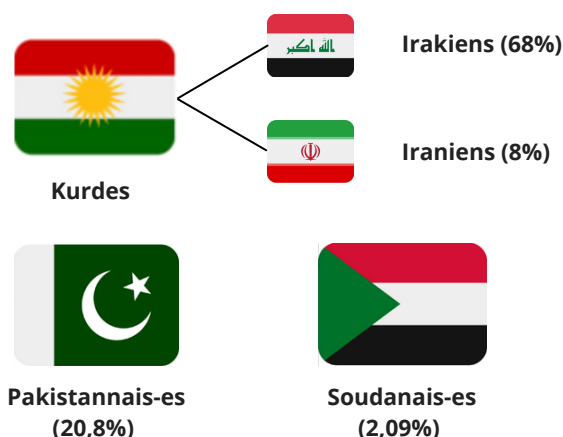


PHOTO © : DAVID ROBERT (2016)

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

SPÉCIFICITÉS GÉOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE GRANDE-SYNTHÉ

- Zone frontalière, une double responsabilité

La position frontalière de la commune de Grande-Synthe place la zone au cœur d'une réflexion politique conjointe entre la France, le Royaume-Unis et la Belgique. Une étroite collaboration s'est progressivement mise en place entre ces trois pays afin de lutter contre l'immigration clandestine [45].

Plus récemment, en novembre 2019, le comité franco-britannique a recommandé fin novembre 2019 la mise en œuvre d'une démarche de coopération trilatérale, au plan local entre le Royaume-Uni, la Belgique et la France, afin d'optimiser les synergies entre les différents acteurs engagés dans la gestion de la pression migratoire. Des référents de chaque pays ont été désignés afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre de cette nouvelle collaboration accrue, qui s'inscrit en partenariat avec Europol et Frontex [46].

- Zone boueuse

D'autre part, d'un point de vue purement géographique, comme l'explique l'architecte Cyrille Hanappe, Dunkerque et Grande-Synthe se trouvent sous le niveau de la mer, ce qui signifie que le sol est constitué de tourbe [47]. Aussi, face à l'arrivée massive de populations déplacées qui s'accumulent sur le terrain du Barosch, l'ensemble du sol se fragmente et tombe sous le niveau de l'eau, laissant place à un terrain très boueux, particulièrement insalubre [48].

RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-SYNTHÉ ET DU MAIRE DAMIEN CARÊME

Le rôle de la municipalité de Grande-Synthe et de l'ancien maire Damien Carême a été déterminant dans la création du camp humanitaire en 2016 et la politique d'accueil qui a suivi pendant les années de son mandat.

En 2016, Damien Carême décide de lancer la construction d'un camp humanitaire d'accueil, contre l'avis de l'Etat, initialement opposé à ce projet, et malgré des problèmes économiques et sociaux que connaît la commune [49]. En effet, en 2016, 33% de la population vit sous le seuil de pauvreté et le taux de chômage (24%) est nettement plus élevé que la moyenne nationale.

Cette situation aurait pu constituer un terreau fertile aux préjugés et amalgames menant souvent au rejet des personnes migrant-e-s. Pourtant, comme le souligne la CNDH (Cour Nationale des Droits de l'Homme) dans son rapport, le camp a été plutôt bien accueilli par la population locale. La Cour salue la politique de valorisation interculturelle menée depuis des années par Damien Carême et la démarche de transparence dont il a fait preuve depuis l'automne 2015 en envoyant un courrier par mois à ses administré-e-s les informant des décisions prises et de l'évolution de la situation des personnes migrant-e-s présent-e-s à Grande-Synthe [50].

En 2016, Mr Carême a été nommé par l'ONG « City Mayors Foundation » au titre de meilleur

maire du monde pour son action en faveur de l'action de l'accueil des migrants dans le camp humanitaire de la Linière et a terminé à la 9e place [51].

L'exemple de Grande-Synthe ouvre la voie à la redéfinition des politiques locales et le rôle clé des municipalités en matière d'accueil. En 2018, Damien Carême poursuit ce mouvement en créant l'Association nationale des villes et territoires accueillants qui rassemble aujourd'hui 34 villes et collectivités [52]. L'objectif est de réfléchir et proposer des solutions politiques d'accueil au niveau local en respectant la complexité des situations et des territoires. Il s'agit donc de mutualiser les bonnes pratiques et les savoirs en matière d'accueil et d'intégration locale, de mobiliser les élu.e.s autour des enjeux liés aux politiques migratoires et instaurer un dialogue avec l'État pour construire une stratégie nationale d'accueil [53].

Enfin dans la même veine de collaboration horizontale et locale, Grande-Synthe est également la seule ville française qui participe au projet européen « Snapshots from the borders » (Instantanés aux frontières). Il s'agit d'un projet de trois ans lancé en 2018, piloté par la commune de Lampedusa en Italie et cofinancé par l'Union européenne [54]. L'ambition est de créer un réseau horizontal et actif entre les villes confrontées directement aux flux migratoires afin de s'appuyer sur leur expérience pour inciter les institutions à prendre en compte et répondre aux besoins spécifiques des territoires [55].

**L'histoire de Grande-Synthe est
"moins l'histoire de la migration qui
augmente que l'histoire d'une frontière
qui se ferme".**

GESTION POLITIQUE CONJOINTE DE LA FRONTIÈRE FRANCO- BRITANNIQUE

Comme le rappelle Michel Agier, l'histoire de Grande-Synthe est « *moins l'histoire de la migration qui augmente que l'histoire d'une frontière qui se ferme* » [56].

Depuis les années 2000, la France a multiplié traités et accords administratifs bilatéraux avec le Royaume - Uni permettant d'externaliser le contrôle des frontières britanniques sur le sol français [57]. Depuis les accords du Touquet, signés en 2004, la France est chargée de contrôler les flux migratoires vers le Royaume-Uni depuis les zones portuaires et ferroviaires du Nord. En échange, celui-ci s'engage à contribuer financièrement au renforcement des infrastructures de sécurité, de vidéosurveillance, de clôtures sur le littoral du Nord de la France . [58]. Ainsi, le Royaume-Uni aurait versé plus de 163 millions d'euros à la France entre 2015 à 2019 [59] pour assurer la sécurité de la frontière.

Le renforcement des dispositifs de sécurité (grillages et barbelés, système de détection, caméras de vidéosurveillance, détecteurs de gaz carbonique...) depuis les années 2000 complexifie la traversée [60]. Le temps d'attente à la frontière est donc plus long. Par conséquent, les migrant-e-s s'accumulent et se regroupent dans des campements dans différents ports et lieux de passage sur le littoral. Considérant la situation dans un avis paru en juin 2016, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, CNDH, estime que cette politique bilatérale entre la France et le Royaume-Uni transforme le littoral français en une « zone d'attente » particulièrement insalubre et insécuritaire [61].

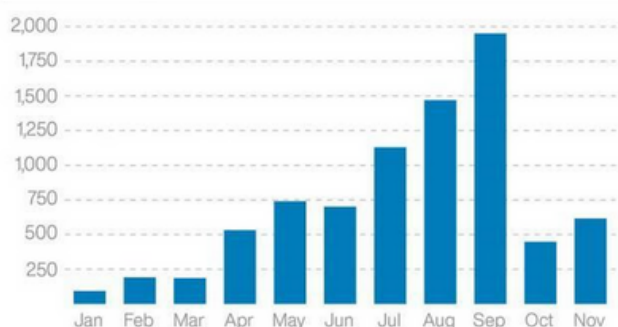
Pour y remédier, elle préconise aux autorités concernées de revoir leur politique migratoire et les accords bilatéraux qui les engagent [62]. En 2021, la CNDH réitère sa demande de « dénonciation des traités de Sangatte et du Touquet » qui oblige le gouvernement français à « s'enfermer dans une impasse qui dure depuis des années : verrouillage de la frontière et opérations d'évacuation au prix d'atteintes intolérables à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes exilées » [63].

Depuis 2018, face à cet accroissement sécuritaire, une nouvelle voie de passage s'est développée, de petites embarcations motorisées de fortune appelées les « small boat » où s'entassent bien plus de passager-e-s que l'embarcation ne peut supporter [64].

« La préfecture maritime a dénombré 868 événements passages ou tentatives de passages en 2020 correspondant à 9 551 personnes, à comparer avec 203 passages ou tentatives de passage en 2019, correspondant à 2 294 personnes ».

La police aux frontières affirme qu'environ 50% des traversées réussiraient, il est néanmoins impossible de le démontrer officiellement. Ces traversées sont particulièrement dangereuses puisqu'en 2020, au moins 12 personnes ont été retrouvées noyées lors d'une tentative de passage par cette voie [65]. [66]

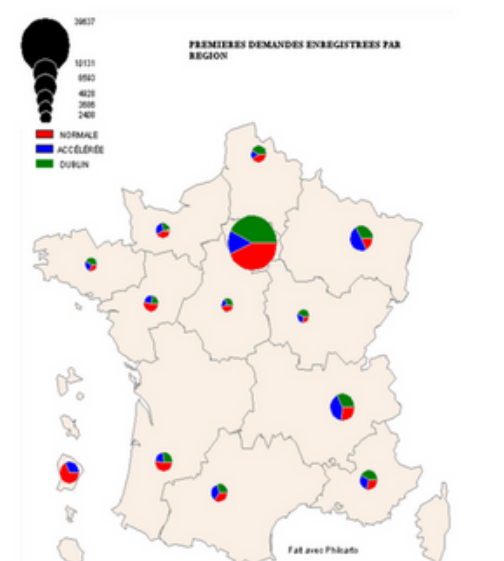
Successful migrant crossings to the UK by boat in 2020



En réaction, en novembre 2020, la France et le Royaume-Uni ont annoncé un nouvel accord permettant de renforcer les dispositifs de sécurité et de contrôle de la frontière [67], notamment maritime. Cet accord prévoit notamment le versement de 31,4 millions d'euro à la France et le renforcement de technologies de contrôles (radars, drones...) pour identifier les bateaux avant même qu'ils ne prennent la mer. Ces drones permettent d'identifier les demandeur-euses d'asiles qui pilotent les bateaux. Ces images peuvent être ensuite utilisées comme preuves pour condamner ces mêmes personnes pour « facilitation d'entrée illégale sur le territoire ». [68].

L'ANGLETERRE, ELDORADO DE L'ASILE ?

Les exilé-e-s dans les campements de Grande-Synthe et de Calais souhaitent majoritairement franchir la frontière franco-britannique. Cela explique que malgré la forte présence de migrants sur le littoral du Nord, la région du Pas de Calais ne reçoit pas beaucoup de demandes d'asile (proportionnellement au reste de la



France et au nombre de demandeurs-ses d'asile qui s'y trouvent).

Les raisons sont nombreuses : croyance dans une procédure d'asile britannique plus souple, flexibilité du marché du travail, présence de connaissances ou membres de la famille, présence historique d'une diaspora et connaissance de la langue anglaise [70]. Dans la région de Calais et Grande-Synthe, on retrouve également beaucoup de « dubliné-e-s » qui atterrissent sur le littoral après avoir été débouté de l'asile dans un autre pays de l'Union Européenne. Il s'agit d'une « tentative de la dernière chance [71] » après un long parcours d'errance en Europe. En effet, beaucoup d'exilé-e-s restent persuadé-e-s que le Royaume-Uni se montrerait plus souple que ses voisins concernant la procédure Dublin [72] qui consiste à les renvoyer vers le premier pays d'accueil où ont été prises leur empreintes).

D'après l'Observatoire des migrations [73], le Royaume-Uni, œuvre au contraire depuis des années à détruire cette image de « pays tolérant » [74] et adopte une politique dissuasive pour les demandeur-se-s d'asile (interdiction de travailler, aucune allocution d'aides...). A titre de comparaison, d'autres pays de l'Union Européenne comme la Suède, d'Allemagne et l'Italie autorisent les demandeurs d'asile à travailler s'ils remplissent certains critères.

Si la position géographique de Calais et Grande-Synthe transforme la région en « sas » de passage vers l'Angleterre, l'Observatoire des migrations rappelle néanmoins que cela n'est pas représentatif des flux migratoires à l'échelle européenne. Le Royaume-Uni reçoit en réalité un nombre de demandes d'asile par habitant inférieur à la moyenne de l'Union Européenne [75]. Selon une enquête réalisée par Eurostat, le Royaume-Uni comptabilise 5,78 demandeurs d'asile et réfugiés pour 10 000 habitants, comparé à 19,52 pour l'Allemagne, 16,93 pour la France et 60,57 pour la Grèce [76]. La France est le deuxième pays le plus sollicité d'Europe. A titre de comparaison, l'Angleterre arrive en sixième position [77].

Cette situation s'explique par les accords bilatéraux franco-britannique (l'article 9 du traité du Touquet [78] pour les ports et l'article 4 du Protocole additionnel de Sangatte pour les gares) [79] qui empêchent juridiquement la formation d'une demande d'asile sur le littoral britannique. D'après les accords du Touquet, une telle demande effectuée à la frontière franco-britannique est automatiquement placée sous la responsabilité des autorités française [80].

Quelle conséquence du Brexit ?

La sortie de l'Europe du Royaume-Uni aura pour conséquence la fin de l'application de la procédure Dublin III, qui détermine un pays européen responsable d'une demande d'asile et justifie le renvoi de ce « dubliné » dans son premier pays d'accueil. Le Royaume-Uni, qui n'appartient plus au Règlement Dublin III, ne peut plus transférer des demandeur-se-s d'asile vers d'autres pays tiers de l'UE sur ce motif. Il cherche donc à conclure des accords de réadmission comme en témoignent les accords administratifs conclus avec la France en juillet puis novembre 2020 permettant de « refouler vers la France les exilés arrivés par voie maritime sur les côtes britanniques » [81].

Selon la CNDH, le Royaume-Uni se soumettait au Règlement Dublin afin de justifier l'impossibilité d'une demande d'asile à la frontière britannique par des personnes ayant déjà séjourné dans un autre pays de l'UE. La sortie du Royaume-Uni du régime Dublin III remet en question l'impossibilité d'une demande d'asile à la frontière, et par la même occasion les accords du Touquet, justifiés par le système de répartition des demandeur-se-s d'asile en Europe. La CNDH recommande donc la dénonciation des traités de Sangatte et du Touquet [82].

LA GESTION DU CAMP

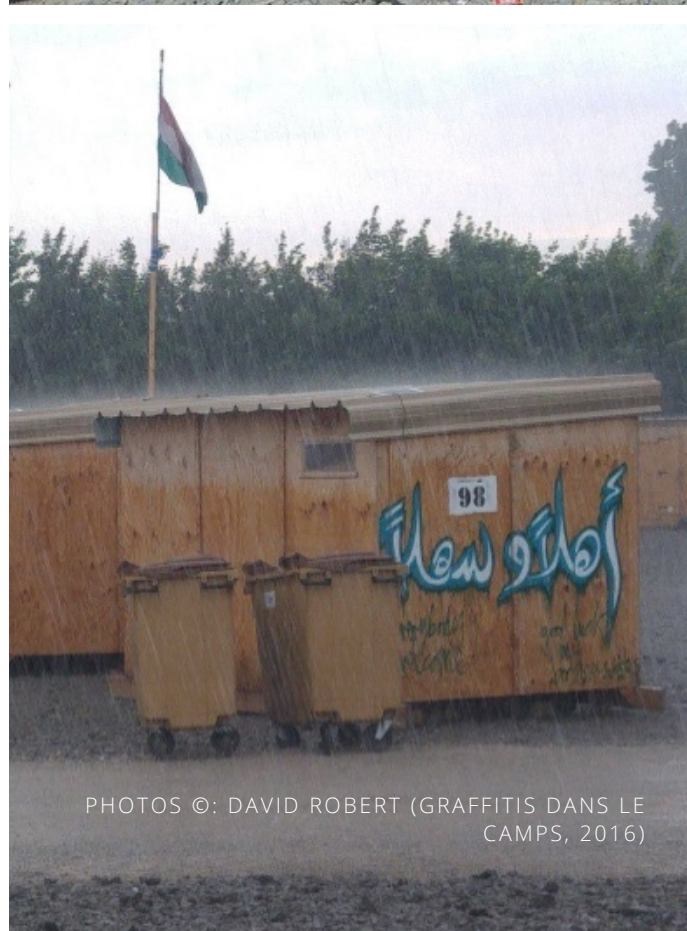
LES GESTIONNAIRES DU CAMP

Lors de la création du camp de La Linière en 2016, l'État s'engage financièrement à hauteur de 3,9 millions d'euros, dans le cadre d'une convention tripartite signée entre l'État, la municipalité de Grande-Synthe et l'association locale de lutte contre l'exclusion (AFEJI). D'après cette convention, « La gestion quotidienne et la surveillance sociale du camp sont confiées à l'association AFEJI, en complément des maraudes opérées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) » [83].

Après la fermeture du camp de La Linière en avril 2017 puis du gymnase en août 2019, les autorités nationales se désengagent progressivement et instaurent une politique répressive. Le nouveau maire de la ville, Martial Beyaert plaide pour des évacuations et des mises à l'abri quotidiennes, sur le modèle de la ville de Calais [84] afin « d'éviter les points de fixations ».

Par conséquent, depuis 2019, les exilé-e-s du camp du Puythouck dépendent entièrement d'acteurs associatifs locaux qui subviennent aux besoins élémentaires (distribution de nourriture, d'eau, de tentes et sacs de couchages, vêtements, électricité ou de bois de chauffage...), et fournissent un accès aux soins et à l'information juridique [85].

Actuellement, le seul service assuré par l'État à la communauté du Puythouck est un service de bus, du lundi au vendredi, à destination de centres d'hébergement. Leur capacité est limitée, et il n'y a pas toujours de places disponibles, notamment pour les familles et les mineur-e-s non accompagné-e-s [86].



PHOTOS ©: DAVID ROBERT (GRAFFITIS DANS LE CAMPS, 2016)

LES SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

ACCÈS À L'EAU ET À LA NOURRITURE

Depuis 2018, une association est mandatée par l'Etat pour assurer les distributions de nourriture à Calais [88] : La Vie Active [89]. Celle-ci n'est pas présente à Grande-Synthe où les habitants des campements dépendent entièrement des acteurs locaux y compris pour la distribution d'eau [90].

Il existe un seul point d'eau, qui se situe entre 1 à 2,2km des lieux d'habitations actuels, ce qui représente au moins « le double des standards humanitaires d'urgence » [91] selon le rapport de Solidarités International. Cette situation pousse certains à collecter l'eau du lac du Puythouck, pour se laver, faire la vaisselle ; sources de risques sanitaires élevés [92].

Dans ce contexte, des associations locales effectuent régulièrement des maraudes afin de distribuer des repas chauds, bouteilles d'eau et denrées alimentaires :

- **Salam**[93], association locale implantée depuis 2003, ouvre un pôle à Dunkerque pour distribuer des repas chauds dans le camp de Grande-Synthe, les lundi, mardi, jeudi et samedi.
- **Refugee Community Kitchen** [94], association indépendante créée en 2015, gérée par des bénévoles français-e et britanniques. Elle sert un repas chaud tous les deux jours aux exilé-e-s présent-e-s à Dunkerque et Calais.
- **Calais food collective** [95]. Cette association locale a vu le jour lors du premier confinement, en mai 2020, sous l'initiative de bénévoles en réaction à la suspension de distribution de nourriture et de vivres par la Vie Active et Refugee Community Kitchen en raison d'un manque de protection des bénévoles. Aujourd'hui l'association est toujours active, à Calais et à Grande-Synthe, à raison de deux distributions par semaine.
- **Care4calais** [96], association indépendante gérée par des bénévoles qui organisent des maraudes dans les campements de Grande-Synthe deux fois par semaine afin de délivrer des packs de nourriture.
- **Utopia 56** [97], association bretonne créée en 2016, pour encadrer le bénévolat venant en aide aux personnes exilées présentes à Calais et Grande-Synthe. Première gestionnaire du camp humanitaire de Grande-Synthe, l'association est bien implantée sur le terrain du littoral du Nord et assure de très nombreux services dont la distribution de denrées alimentaires non périssables et de l'eau, en partenariat avec Calais Food Collective.
- **ADRA** [98] - Adventist Development and Relief Agency. ADRA Dunkerque distribue un petit-déjeuner et un repas chaud un jour par semaine.



ACCÈS À LA SANTÉ

Selon le rapport de la Cimade [99], 52% des personnes interrogées ont déclaré ne pas bénéficier d'une prise en charge médicale lorsqu'ils en avaient besoin.

En effet, la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) la plus proche se trouve à l'hôpital de Dunkerque, soit à 12km des campements. A cela s'ajoute le manque d'information des exilé-e-s, notamment concernant leur droit à la santé en France et les dispositifs existants [100].

Médecins du Monde effectue des permanences de soins sur le lieu de vie des exilé-e-s, dans le bois du Puythouck, deux fois par semaine [101].

Depuis 2016, les équipes de la **Croix Rouge** interviennent également auprès des populations en exil dans les campements de Calais et Grande-Synthe. Les bénévoles sont chargés des premiers soins infirmiers mais aussi des activités d'écoute et d'informations (notamment tout ce qui concerne le regroupement familial...) [102].



ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

Des générateurs sont mis à dispositions quelques après-midi par semaine par **Utopia 56** et **Refugee Info Bus**, La **Croix Rouge**, permettant aux exilé-e-s de charger leurs téléphones et autres appareils électroniques [103].



CONDITIONS D'HYGIÈNE

Selon le rapport de l'organisation Solidarités International [104], aucune infrastructure sanitaire (toilettes ou douches) n'est présente sur le site, ce qui constitue une violation des normes internationales du HCR [105] et entraîne de sérieux risques d'insalubrité, d'hygiène et de santé. Certaines associations distribuent des kits

d'hygiène (savons, papier toilette...). **Refugee Women Center** [106] assure les distributions pour les femmes et les enfants (lait en poudre, couches, serviettes hygiéniques...) ; **Collective Aid** et **Utopia 56** [107] pour les hommes.



SÉCURITÉ

Le projet **Human Right Observers** lancé par l'**Auberge des Migrants** après le démantèlement du camp de Calais en 2017 se définit comme un « organe d'observation, de récolte de données et d'analyse de l'état des droits humains des personnes exilé-e-s à Calais et Dunkerque » [108]. Les équipes assurent une présence jour et nuit sur le terrain afin d'observer et documenter les violations des droits de l'Homme lors des évacuations, et collecter les témoignages des victimes.



ACCÈS AU LOGEMENT ET DISTRIBUTION DE MATÉRIEL

Depuis la fermeture du camp humanitaire de Grande-Synthe en 2016, les personnes exilées dorment dans des campements de fortune constitués de tentes et sac de couchages, fournis par les associations. Ce matériel est régulièrement détruit lors des évacuations, ce qui oblige les associations à le renouveler presque quotidiennement. Ces dernières ne disposent pas des ressources nécessaires pour le remplacer systématiquement, aussi les exilé-e-s (particulièrement les hommes seuls), dorment parfois uniquement dans un sac de couchage, ou sans matériel, dans une zone particulièrement humide et insalubre [109].

Saisie par des associations locales à ce sujet en 2019, la Rapporteuse des Droits considère que la situation sur le littoral du Nord constitue « une

violation systématique et flagrante du droit à un logement convenable en vertu du droit international des droits de l'homme » [110].

Une série d'associations sont chargées de la distribution de matériel / vêtements :

Collective Aid [111], association Serbe qui a vu le jour en 2017, initialement pour venir en aide aux personnes migrantes à Belgrade. L'association engage une équipe de bénévoles pour venir soutenir l'Auberge des migrants à Calais en 2019, pour organiser des distributions de matériels dans la région. Elle est récemment intervenue dans les campements de Grande-Synthe pour des distributions de tentes, sacs de couchage...

Utopia 56 [112], l'ancienne gestionnaire du camp La Linière s'était désengagée de la zone de Dunkerque pour concentrer ses activités à Calais, et dans d'autres régions de France. Depuis avril 2020, l'urgence de la situation au Puythouck les pousse à revenir à Grande-Synthe, notamment pour des distributions de matériels.

Solidarity border [113], association française créée en 2019, prend en charge le soutien matériel des exilé-e-s du littoral de Grande-Synthe.



SALUBRITÉ ET GESTION DES DÉCHETS

Le rapport de Solidarités International soulève d'importants problèmes d'insalubrité en raison d'une absence de point de collecte des déchets. Aussi, les déchets présents sur la zone « risque d'attirer des vecteurs nuisibles (rats, insectes, etc.) et engendrer des problématiques sanitaires associées » [114].

Quelle conséquence du Brexit ?

De nombreuses associations et de bénévoles présent-e-s à Grande-Synthe sont d'origine britannique. A titre d'exemple, l'Auberge des migrants, une des principales associations actives dans les campements, comptait entre 70 à 80% de bénévoles britanniques avant l'apparition de la Covid. Avec le Brexit, les coordinateur-rice-s des associations craignent que la complexité des démarches pour venir en France freine la venue de bénévoles britanniques, et que le gouvernement n'utilise le Brexit « comme une arme pour entraver » le travail des volontaires et des associations » [115].



SOUTIEN DES FEMMES ET DES ENFANTS

Le Refugee Women Center [116], crée en 2015, est une association britannique qui apporte un soutien psychologique (prise de rendez-vous médicaux, accompagnement dans des centres d'hébergement, écoute, conseils juridiques...) et matériel aux femmes et aux familles présentes dans les campements de Grande-Synthe et Calais. Les bénévoles de l'association sont présent-e-s quatre jours par semaine pour des distributions de matériels (tentes, sac de couchage, couvertures...); de vêtements et produits d'hygiène pour les femmes, les enfants et les nouveaux nés.

Project Play [117] est une association créée en 2018 pour venir combler le manque de dispositif spécifique de soutien et d'accompagnement des enfants dans les campements du Nord de la France. L'association, principalement active à Dunkerque, organise quotidiennement des séances de jeu avec les enfants afin de leur offrir un cadre de socialisation et de développement sain et sécurisé.

Project Play [118] ne dispose d'aucune infrastructure et organise donc les sessions directement sur le lieu de vie des exilé-e-s, dans le bois du Puythouck, ce qui complique l'exercice de leur activité l'hiver.

Depuis la fermeture de l'association The School Bus Project en 2018, plus aucun accès à l'éducation n'est disponible dans les camps de Grande-Synthe et Calais.

Refugee Youth services (RYS) [119], soutien les mineur-e-s non accompagné-e-s de Calais et Grande-Synthe (information juridique, protection et potentiel hébergement pour ceux qui souhaitent demander l'asile en France). L'association n'est pas présente dans les camps mais travaille en étroite collaboration avec les associations présentes sur place et peut se déplacer si elle est alertée.

Solidarity Border [120], l'association effectue des maraudes dans les campements de Grande-Synthe. Elle est chargée de l'identification, du suivi et de l'accompagnement social et juridique des Mineur-e-s non accompagné-e-s.



ACCÈS À L'INFORMATION

Refugee info Bus [121], association britannique qui opère dans le Nord de la France à Grande-Synthe et Calais. Elle assure un accès à l'information, aide et conseils juridiques accès à Internet directement dans les campements... L'association lance régulièrement des appels aux dons afin de s'approvisionner en appareils de télécommunication (téléphones mobiles, cartes sim, chargeurs, batteries...) qu'elle distribue ensuite dans le camp aux populations les plus vulnérables.

La Cimade [122] effectue des permanences, conseil et d'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques des exilé-e-s, à Grande-Synthe, un après-midi par semaine.

Les associations qui effectuent des maraudes dans les campements du Puythouck (notamment Utopia 56 et Refugee Women Center) peuvent orienter les exilé-e-s vers des structures de prise en charge adaptées à Lille ou Dunkerque si besoin (notamment en cas de volonté de demande d'asile en France) [123]

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

CONDITIONS SANITAIRES PRÉCAIRES

Selon une enquête menée conjointement par La Cimade, DROP Solidarité, Médecins du Monde et le Refugee Youth Service à Grande-Synthe en 2019 [124] :

- 87,5% des sondé-e-s indiquent faire leurs besoins dans la nature car il n'existe aucun dispositif sanitaire dans la zone du Puythouck
- 79,1% ont déclaré ne pas avoir accès à une douche pour se laver.
- 58,3% signalent qu'elles ont un accès insuffisant à l'eau potable
- 52% déclarent ne pas bénéficier d'une prise en charge médicale en cas de problème.

- Pas d'accès à l'eau potable [125]

Depuis la publication de ce rapport la situation a beaucoup évolué à Grande-Synthe. Le site de La Linière a été évacué en juin 2020, amenant les

exilé-e-s à se réfugier dans les bois du Puythouck où il n'existe aucun dispositif sanitaire et un seul point d'eau à 1 ou 2 kilomètres des lieux d'habitation [126].

« Ces distances représentent, à minima, le double des standards humanitaires d'urgence, déjà considérés comme une exigence insuffisante en France »[127]

Le difficile accès à l'eau incite au rationnement de l'eau ou à collecter l'eau du lac pour certains usages non appropriés (nettoyage linge, vaisselle et corps, voir même parfois boisson). Cela présente des risques sanitaires élevés et particulièrement dangereux pour les enfants.

« La semaine dernière, j'ai vu une maman avec un nourrisson de 15 jours. Je n'avais encore jamais vu ça... l'enfant était ballonné, et, en questionnant la mère, nous avons compris qu'elle avait fait chauffer l'eau du lac, pour préparer les biberons ! » [128]



VUE GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE DU SITE LORS DU DIAGNOSTIC



- Absence de dispositifs sanitaires [129]

Le rapport de Solidarités International souligne l'absence totale de WC et de douche, qui oblige les exilé-e-s à « pratiquer la défécation à l'air libre, avec tout ce que ça comporte comme caractère indigne » [130].

« Des femmes mettent des couches car les femmes ont peur d'aller toute seule dans les bois pour aller aux toilettes » [131].

- Manque d'accès aux soins

En 2019, 52% des personnes interrogées déclaraient ne pas bénéficier d'une prise en charge médicale lorsqu'ils en avaient besoin. Plusieurs facteurs expliquent ce manque d'accès aux soins :

La permanence d'accès aux soins de santé (PASS) la plus proche se trouve à l'hôpital de Dunkerque, soit à 12km des campements. En plus d'être méconnue des exilé-e-s, elle est donc difficile d'accès (5h de marche à pieds aller-retour).

Les associations dénoncent un manque d'information des exilé-e-s, notamment concernant leur droit à la santé en France et les dispositifs existants [132]. Déjà dénoncé en 2016 dans un rapport d'évaluation de la CNDH [133], les dispositifs d'informations se sont amenuisés depuis la fermeture du camp de La Linière.

Médecin du Monde est la seule association avec la Croix Rouge, à effectuer des permanences de soins sur le lieu de vie des exilé-e-s, dans le bois du Puythouck, deux fois par semaine. Les équipes ne sont pas assez nombreuses pour traiter toutes les demandes, certaines personnes doivent attendre longtemps avant de pouvoir consulter un médecin [134].

Certain-e-s n'osent pas aller consulter par « honte de se présenter sans avoir pu réaliser les pratiques d'hygiène adéquates en amont » [135].

Conclusion

Face à cette situation, la CNDH conclut dans un rapport d'évaluation publié en février 2021 :

« L'accès à l'eau potable, à la nourriture, aux douches et aux sanitaires, aux premiers soins d'urgence et aux services hospitaliers n'est pas garanti, portant des atteintes graves à la dignité des personnes » [136].

INSALUBRITÉ

- Absence de gestion des déchets

Les différentes zones occupées dans le bois du Puythouck sont des terrains particulièrement boueux, ce qui fragilise l'hygiène des lieux. Par ailleurs, le ramassage des ordures n'est pas assuré et que les détritiques s'amoncellent sur les lieux de vie, « avec le risque d'attirer des vecteurs nuisibles et engendrer des problématiques sanitaires associées » [137]. Les rats, attirés par les restes de nourritures et les moustiques (très nombreux dans cette zone marécageuse) sont particulièrement inquiétants. Dans ces conditions, l'absence de dispositif sanitaire et de logement décent constitue, selon la rapporteuse des Droits de l'Homme, « une violation systématique et flagrante du droit à un logement convenable [...], violations des droits à la santé, à l'alimentation et à l'intégrité physique » [138].

- Aucun accès à un logement décent [139]

En 2019, avant l'évacuation de La Linière, déjà 28,58% des sondé-e-s déclaraient ne pas posséder de tentes et 64,58% n'avaient pas de couvertures.

Les habitants du Puythouck ont la possibilité de faire une demande d'hébergement d'urgence en appelant le 115. Néanmoins cette procédure est souvent méconnue des exilé-e-s qui sont seulement 31,25% à en avoir connaissance [140]. Parmi ceux qui connaissent le numéro, très peu osent le contacter et ceux qui le font se voient presque systématiquement refuser un logement d'urgence par manque de place disponibles. Ces dernières sont très rares, y compris pour les femmes seules ou les femmes enceintes qui se voient régulièrement refuser une demande de placement. [141]

- Maladies

Les équipes de Médecins du Monde estiment que les conditions de vie « extrêmement précaires sont à l'origine de la majorité des pathologies observées ». Les plus courantes sont les Infections respiratoires (qui représentent 60% des consultations) et les problèmes dermatologiques comme la gale (environ 22% des consultations) [143].

Les bénévoles de Médecins du monde estiment que les cas de troubles psychologiques ne représentent que 2% des consultations. Néanmoins ils précisent que les conditions d'intervention (dehors au milieu du bois) ne facilitent pas ce genre de consultation. Outre le manque d'intimité, l'absence de langue commune et la difficulté de joindre des interprètes rend la communication très difficile. La prise en charge psychologique est donc quasi inexistante pour une population dont la santé mentale est fragilisée par des parcours migratoires complexes pouvant déclencher du stress post-traumatique et autres pathologies psychiques [144].

“

Dans ces conditions, l'absence de dispositif sanitaire et de logement décent constitue, selon la rapporteuse des Droits de l'Homme, « **une violation systématique et flagrante du droit à un logement convenable [...], violations des droits à la santé, à l'alimentation et à l'intégrité physique** » [138].

”

DÉMANTÈLEMENTS ET ÉVACUATIONS [146]

Depuis quelques années, la politique migratoire franco-britannique converge vers une politique « zéro point de fixation » [146]. Cela se traduit principalement par le déploiement des forces sécuritaires qui multiplient les démantèlements et évacuations des abris provisoires afin de dissuader toute forme d'installation sur le littoral. S'alignant sur cette politique et cherchant à éviter la formation d'un nouveau camp officiel comme celui de La Linière, le nouveau maire de la ville, Martial Beyaert plaide pour des évacuations et des mises à l'abri quotidiennes, sur le modèle de la ville de Calais [147]. Ainsi, les opérations d'expulsions menées par les autorités se répètent et s'intensifient depuis la fermeture du gymnase en 2018. Selon l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels [148], les évacuations sur le littoral nord représenteraient à elles seules 88% des expulsions de campements au niveau national [149].

Ces opérations ont généralement lieu le matin, dans les campements du Puythouck, encadrées par un convoi des forces de l'ordre composés de « deux véhicules de la police nationale, quatre à sept fourgons de CRS, un fourgon de la police aux frontières, une voiture banalisée de la préfecture, une voiture banalisée de l'huissier, et un ou deux camions de « nettoyage » » [150].

Ces opérations se font sur directive du Procureur de la République, sur ordonnance du tribunal judiciaire ou du tribunal administratif. Néanmoins, la légalité des interventions et la manière dont elles se déroulent est parfois remise en cause, ce qui permet de les contester en justice [151]. Par exemple, en mars 2019, l'État français a été condamné pour avoir mené une expulsion en septembre 2017 en « absence de base légale » [152]. Les fouilles et contrôles d'identité effectués en amont et pendant cette opération ont été

considérée comme « une atteinte excessive aux droits et libertés garantis par la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales » [153].



Le caractère systématique et répété de ces expulsions forcées durant la période hivernale suggère qu'elles constituent également un traitement cruel, inhumain et dégradant contre l'une des populations les plus vulnérables de France.

Rapporteuse des droits [156].



- **Précarisation des lieux de vie** [154]

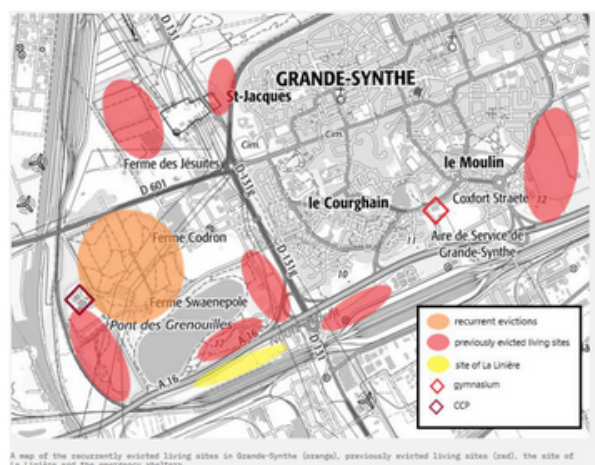
Lors de ces interventions, effets personnels des exilé-e-s ainsi que le matériel du campement (tentes, sacs de couchages, couvertures...) des habitant-e-s est systématiquement détruit ou confisqué par les forces de l'ordre, ce qui précarise davantage les conditions de vie. Par ailleurs, les associations ne disposent pas des ressources nécessaires pour le remplacer systématiquement. Par conséquent, les exilé-e-s de Grande-Synthe (particulièrement les hommes seuls) se retrouvent régulièrement à devoir dormir dehors, sans tente, parfois sans couvertures, à s'abriter sous des bâches sur un terrain particulièrement humide, sale et boueux [155].

La Rapporteuse des Droits estime que « le caractère systématique et répété de ces expulsions forcées durant la période hivernale suggère qu'elles constituent également un traitement cruel, inhumain et dégradant contre l'une des populations les plus vulnérables de France » [156]. En 2021, la CNDH s'aligne sur cette position et estime que les opérations de destructions répétées des abris de personnes exilé-e-s dans les campements de Calais et Grande-Synthe constituent une atteinte à la dignité [157].

- Instabilité et insécurité [158]

Ces opérations régulières ont pour conséquence l'apparition d'un sentiment d'insécurité, facteur de tensions qui peuvent apparaître sur la commune de Grande-Synthe. La crainte d'être expulsé de son lieu de vie et de voir ses différents biens détruits instaure un climat d'instabilité, propice à des tensions, du stress et accentue les fragilités psychologiques.

D'autre part, des investigations de l'IGA (Inspection Générale de l'Administration), IGPN (Inspection Générale de la Police Nationale) et l'IGGN (Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale) ont démontrées que ces interventions s'accompagnent parfois d'un « usage disproportionné de la force par les agents de l'Etat » [159] ce qui constitue un manquement à « la doctrine et à la déontologie des forces de sécurité intérieure à Calais et dans une moindre mesure dans le Dunkerquois » [160]. Les associations, quant à elles, dénoncent des stratégies d'intimidation, des pratiques policières abusives (lacération des tentes, confiscation des biens...) et des violences à l'encontre des exilé-e-s, comme le souligne les équipes de HRO (Human right observer), chargées de répertorier les violations des droits de l'Homme dans les campements du Nord de la France [161]. Leur rapport relève l'utilisation de taser, de produits chimiques, de violences physiques perpétrées à l'encontre des exilé-e-s ainsi que des mesures dissuasives pour éloigner la présence d'observateurs (associatif ou journalistiques) empêchant de documenter les interventions [162].



[163]

- Le travail humanitaire pris pour cible

Ces démantèlements obligent les exilé-e-s à se déplacer régulièrement dans le bois du Puythouck et ses alentours, ce qui complexifie le travail des associations. Celles-ci doivent multiplier les maraudes pour repérer les nouveaux arrivants, les nouveaux lieux de vie, et entrer en contact avec les personnes vulnérables comme les mineur-e-s isolé-e-s, les femmes seules ou les familles, de plus en plus méfiant-e-s et craintif-ve-s [164]. Cela pose notamment problème à Grande-Synthe où les exilé-e-s dépendent entièrement des associations pour couvrir leurs besoins primaires (accès à l'eau et à la nourriture par exemple) [165].

“

Les campements bougent beaucoup en fonction des évictions de la police. Donc les gens essayent de se cacher le plus profondément dans la forêt, ce qui rend assez difficile le travail des associations, parce que cela oblige à bouger les lieux de distribution, à marauder tout le temps. Pour entrer en contact avec les personnes vulnérables que sont les familles, les femmes isolées et les mineurs isolés qui sont sujets à pas mal de problèmes [157]. ”

Les associations doivent parfois trouver de nouveaux lieux de distribution pour éviter d'être elles-mêmes inquiétées par les forces de l'ordre. Les aidant-e-s, associatifs ou citoyen-e-s, sont devenu-e-s une cible des forces de l'ordre et font régulièrement l'objet de mesures d'intimidations : « multiplication des contrôles d'identité, des arrestations mais également des fouilles de véhicules et des fouilles au corps » [167], ou dans certains cas de violences physiques ou destruction du matériel de documentation (téléphone portable...) [168]. Un récent rapport de la CNDH publié en février 2021, appel à une revalorisation du rôle des aidant-e-s et une coopération **« entre toutes les parties prenantes pour qu'enfin la vie des personnes exilées soit protégée et leur dignité respectée »** [169].

INSÉCURITÉ ET TENSIONS

- Influence des passeurs

Selon l'analyse de la sociologue Yasmine Bouagga, depuis les premiers campements installés sur la plaine du Basroch, puis dans le camp de La Linière en 2016, la communauté kurde, largement majoritaire, a toujours exercée une forte influence sur l'organisation des campements et les autres communautés. Ainsi à l'époque du camp humanitaire en 2016, les associations dénoncent l'emprise des leaders politiques kurdes ainsi que des nombreux passeurs qui exercent des menaces sur les autres communautés, empêchent l'accès à certains services ou négocient l'attribution de cabanons en contrepartie d'une participation financière [170].

Depuis la fermeture du camps humanitaire, l'influence des kurdes et des passeurs persiste dans la commune de Grande-Synthe, quelle que soit la forme et le lieu des campements. Pour ceux qui n'ont pas d'argent, certains passeurs promettent une traversée gratuite en échange de petits services rendus, les obligeant à travailler à leurs côtés [171]. Les mineur-e-s sont les premiers visés [172].

Les passeurs sont généralement perçus comme la clé du passage vers l'Angleterre, objectif très convoité, ce qui leur confère un immense pouvoir sur les autres migrant-e-s [173]. Selon des témoignages recueillis sur place par l'Unicef [174], pour accroître leur influence, certains passeurs engagent parfois des « gros bras » pour molester ceux qui tentent de traverser par leurs propres moyens et ainsi de s'affranchir de leurs « services » [175].

“

Le prix du passage s'élève entre 5000 et 10000€ selon les moyens de transports [176]. Après avoir payé un passeur, on est alors inscrit sur une sorte de liste d'attente, en espérant être appelé rapidement pour une traversée. Ce sont les passeurs qui choisissent ceux qui participeront à la prochaine traversée. Ce pouvoir leur confère une influence immense sur l'organisation du camp et ses habitant-e-s [177].

”

Depuis 2020, les campements de Grande-Synthe s'érigent dans le bois du Puythouck en toute illégalité. Aucune sécurité, institutionnelle ou associative, n'est donc assurée, ce qui rend la zone particulièrement dangereuse, notamment pour les publics vulnérables comme les mineur-e-s isolé-e-s et les femmes seules. Les témoignages sont rares et craintifs, et il est difficile d'évaluer l'ampleur du danger qui règne dans cette zone et ce qui s'y passe à l'abris des regards, la nuit [178]. Selon un rapport du Refugee Rights Project Data [179], **61,6 % des migrants des campements du Nord de la France déclarent ne jamais se sentir en sécurité** [180].

Néanmoins, la CNCDH affirme dans un rapport sur la situation dans le Calais que **« le développement de réseaux de passeurs et de trafiquants est la conséquence et non la cause de la persistance des tentatives de passages clandestins vers le Royaume-Uni »** [181]. La multiplication des obstacles pour franchir la frontière franco-britannique renforce le pouvoir des passeurs et attire les réseaux criminels de traite et d'exploitation [182].

POPULATIONS VULNÉRABLES

- Mineur-e-s non accompagné-e-s

Les mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) constituent une population vulnérable, soumis à des violences psychiques et physiques, ils encourent de nombreux risques à vivre seuls dans les campements informels de Grande-Synthe. Les associations craignent notamment les réseaux de passeurs, la traite, l'exploitation sexuelle, l'instabilité psychologique... Dans son rapport publié en 2016, la CNDH déplore « qu'aucune démarche proactive des autorités départementales de protection de l'enfance ne semble avoir été envisagée, afin de repérer et proposer une protection à ces enfants vulnérables ». Cinq ans plus tard, en 2021, la CNCDH estime que les mineur-e-s non-accompagné-e-s du littoral du Nord se trouvent toujours en danger et recommande d'urgence une prise en charge de leurs besoins essentiels : « mise à l'abri en sécurité, alimentation et eau, santé, éducation, moyens de communication... » [183].

- Déscolarisation [184]

Aucun Mineur-e isolé-e étranger-e, ni aucun autre enfant présent dans les campements du Nord de la France n'ont accès à une scolarisation régulière, pourtant inscrite dans le droit commun, conformément aux articles L.111-1 [185], L.122-1 [186], L.131-1 [187] du code de l'éducation [188] : Sur le site de Grande-Synthe spécifiquement, aucune structure scolaire n'est proposée aux enfants présents sur le camp. Seul l'association Project Play organise des activités quotidiennes assurant un suivi des enfants et offrant un environnement sain et sécurisé dans lesquels ils peuvent s'exprimer et sociabiliser.

Dans le rapport de l'UNICEF, les jeunes se plaignent surtout de « l'inactivité et l'ennui » [189] qui peut être la source de dysfonctionnements psychiques.

“Le plus dur, c'est l'attente et la solitude. Je n'ai rien faire, je tourne en rond [190]”

- Violences psychologiques [191]

Les conditions de vie extrêmement précaires, l'inactivité, l'attente, les cycles de sommeil irréguliers et décalés en raison des tentatives de passage entraînent des « désordres physiologiques potentiellement dangereux pour la santé » [192]. Cela se traduit par des « problèmes d'angoisses, de nervosité et d'agressivité [...] des décompensations qui se traduisent par des passages agressifs et violents contre soi ou contre les autres » [193].

- Violences physiques [194]

Les mineur-e-s non accompagné-e-s représentent un public vulnérable car isolé, plus à même de se sentir en danger. D'après les propos recueillis par les équipes d'UNICEF, la première crainte évoquée par les mineur-e-s isolé-e-s interrogé-e-s est celle des violences policières.

La menace des viols et de la prostitution pèse également lourdement sur les jeunes filles et les jeunes garçons des camps. Les propositions de prostitution sont courantes, voir systématiques, pour les jeunes filles mineures. L'Unicef distingue deux types de prostitution, les femmes qui acceptent de le faire pour payer leur passage, « les résignées » ; et celles qui se font exploiter par un réseau de traite [195].

“Toutes les filles reçoivent des propositions pour se prostituer, les plus faibles acceptent mais si tu refuses, on ne t'oblige pas. Sauf si tu dois de l'argent [196].”



PHOTO ©: DAVID ROBERT (2016 : EN HAUT, CENTRE D'AIDE JURIDIQUE, EN BAS, ÉCHOPPE D'UN COIFFEUR. LES DEUX SONT CONSTITUÉS DANS LE CAMP AUX NORMES INTERNATIONALES)

Le besoin d'argent pour payer la traversée vers le Royaume-Uni et la relation de dépendance qui se construit alors avec le passeur, structure l'ensemble des rapports de force du camp et fragilise les publics vulnérables.

Les mineur-e-s, filles et garçons, indiquent surtout craindre le viol. C'est notamment le cas des jeunes garçons afghans, qui peuvent servir d'objets sexuels en raison du Batcha boz [197]. En Afghanistan, la rencontre entre les hommes et les femmes en dehors du cercle familial est interdite, y compris les prostituées. Pour compenser, il est coutume que les garçons mineurs jouent le rôle de filles, dans une mise en scène ambiguë. Ce viol, appelé Batcha Boz, est accepté seulement s'il est perpétré par des membres du même groupe ethnique.

- Économie [198]

Les mineur-e-s isolé-e-s sont souvent confronté-e-s à des problèmes financiers, seuls et avec peu de ressources, ils sont parfois contraints de travailler pour des passeurs et se tourner des activités dangereuses : vol, deal, prostitution.

Une dépendance économique peut aussi se mettre en place pour certaines communautés dont la famille paie une avance au passeur en anticipant la traversée. Cela accroît la pression sur les mineur-e-s qui les oblige à continuer vers l'Angleterre puisqu'une partie de la somme a déjà été payée.

- Brexit

Le Brexit met fin à la possibilité de regroupement familial au Royaume-Uni qui était permis par le Règlement Dublin III. Cela fragilise encore plus leur situation puisque les associations locales ne pourront désormais plus proposer aux mineur-e-s une mise à l'abri en attendant la négociation légale de leur transfère au Royaume-Uni, permettant d'échapper au danger de la traversée. Ainsi, dans son rapport publié en 2021, la CNCDH « **recommande au gouvernement d'engager des négociations avec le Royaume-Uni permettant de rouvrir un accès légal à son territoire aux mineur-e-s non accompagné-e-s en vertu du droit à la réunification familiale** » [199].

- Femmes seules

Les femmes et les jeunes filles constituent un public particulièrement vulnérable. D'autant plus que la majorité des migrantes en zone méditerranéenne sont jeunes : 26 ans en moyenne, et souvent seules ou avec leurs enfants. Selon une étude de Gynécologie sans frontières [200].

« 70% des migrantes ont subi des violences, notamment sexuelles à un moment ou à un autre de leur parcours, sur la route de l'exil et dans les campements en France : à Grande-Synthe, dans le camp de la Linière... » [201]

Sur le littoral du Nord de la France, les femmes, accompagnées de leur familles ou seules se trouvent essentiellement à Grande-Synthe. Une association britannique, Refugee Women Center, s'occupe spécifiquement de ce public et tente de répondre au mieux à leurs besoins primaires (prise de contact, fourniture de matériel ; tente, couvertures, produits hygiéniques ; organisation de rendez-vous à l'hôpital...). Néanmoins, les bénévoles de l'association se retrouvent parfois impuissantes devant les menaces spécifiques auxquelles les femmes sont exposées : agressions sexuelles, violences conjugales, viols, prostitution... et à leurs conséquences sanitaires comme des grossesses non désirées... Les associations sur place n'ont pas toujours les moyens ou les compétences nécessaires pour répondre à toutes ces situations. Par exemple, lors des distributions, toutes les associations ne prennent pas en compte le genre dans le déploiement de leurs services (file d'attente, horaires...), ce qui peut potentiellement exclure les femmes de l'accès aux aides en raison de la présence exclusive d'hommes ou de créneaux non adaptés avec le rythme des enfants.

Pour éviter les dangers auxquelles elles font face, elles sont nombreuses à adopter une stratégie d'invisibilisation. Pour ne pas avoir à sortir dans les camps, la nuit particulièrement, elles apprennent à se retenir de boire ou d'uriner. A Grande-Synthe, elles racontent avoir recours à des couches pour faire leurs besoins afin d'éviter de sortir dans les bois [202].

Dans son rapport publié en 2021 ; la CNDH souligne une prise en charge défailante des publics vulnérables et recommande de mettre en place un **« dispositif spécifique de repérage et de prise en charge des femmes particulièrement vulnérables »** [203].



PHOTO ©: DAVID ROBERT (2016)
EN HAUT : ÉCOLE DU CAMP DE GRANDE-SYNTHÉ
EN BAS, WOMEN'S CENTER DANS LE CAMP

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- [1] Acquis de Schengen - Accord entre les gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé à Schengen le 14 juin 1985, Journal officiel n° L 239 du 22/09/2000 p. 0013 - 0018, [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:42000A0922\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:42000A0922(01))
- [2] Treaty between the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the French Republic concerning the Construction and Operation by Private Concessionaires of a Channel Fixed Link, Canterbury, 12 February 1986; <https://www.getlinkgroup.com/content/uploads/2019/08/Tr aite-Cantorbery-FR.pdf>
- [3] AGIER Michel, *La jungle de Calais*, presse universitaire de France (puf), avril 2018
- [4] Rapport n° 131 (1992-1993) de M. Jacques GOLLIET, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 16 décembre 1992
- [5] AGIER Michel, *La jungle de Calais*, presse universitaire de France (puf), avril 2018. p.31
- [6] Protocole additionnel sur le contrôle des personnes empruntant la liaison ferroviaire entre la France et le Royaume-Uni, Sénat, N°220, session ordinaire, Annexe au procès-verbal de la séance du 7 février 2001
- [7] (Avis sur la situation des migrants (1) à Grande-Synthe, Journal officiel "Lois et Décrets" n°0131 du 7 juin 2016) Texte n° 46
Dans l'article 7, ces accords prévoient que la France a l'obligation de reprendre les migrants dont la Grande-Bretagne ne voudrait pas.
Lise VERBEKE, Pourquoi les migrants continuent de rêver d'Angleterre
France Culture, 17/01/2018, <https://www.franceculture.fr/societe/les-migrants-continuent-de-rever-dangleterre>
- [8] https://www.gisti.org/IMG/pdf/arrangement_2009-07-06_franco-brit.pdf
- [9] Déclaration conjointe de Mme Theresa MAY et de M. Bernard CAZENEUVE, Ministres de l'intérieur britannique et français - 20 septembre 2014
- [10] Sylvie GUILLAUME Députée européenne, « Mais que cache l'accord franco-britannique sur la gestion de la frontière à Calais? », The Huffington Post, 27/01/18
- [11] https://www.cncdh.fr/sites/default/files/a_-_2021_-_3_-_situation_des_personnes_exilees_a_calais_et_grande_synthe_fevrier_2021.pdf
- [12] JABLONKA Ivan, « Les camps de réfugiés sont là pour rester Entretien avec Cyrille Hanappe », La Vie des idées, Septembre 2016, <https://lavedesidees.fr/Les-camps-de-refugies-sont-la-pour-rester.html>
- [13] AGIER Michel, *La Jungle de Calais*, puf, 2018, p.29.
- [14] LIAGRE Romain, DUMONT Frédéric, « Sangatte: vie et mort d'un centre de «réfugiés» », Annales de géographie, 2005 (n° 641), pages 93 à 112 ; <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2005-1-page-93.htm>.
- [15] AGIER Michel, « La jungle... » op.cit
- [16] JABLONKA Ivan, « Les camps de réfugiés sont là pour rester ... », op.cit.
- [17] CAREMELLE Olivier, *Par simple Humanité*, Les Editions de l'Atelier, janvier 2020.
- [18] AGIER Michel, *La jungle de Calais*, puf, 2018.
- [19] UNHCR, "Emergency Handbook, Camp planning standards", Janvier 21, <https://emergency.unhcr.org/topic/27459/camps>.
- [20] CAREMELLE Olivier, *Par simple humanité*, Les Editions de l'Atelier, janvier 2020.
- [21] Utopia 56, <http://www.utopia56.com/fr/calais>
- [22] Association des Flandres pour l'éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle.
- [23] CAREMELLE Olivier, "Par simple humanité", Les Editions de l'Atelier, janvier 2020.
- [24] AGIER Michel, "La jungle de Calais", puf, 2018.
- [25] « 2,4 millions d'investissement, dont 2 à la charge de Médecins sans Frontières », La Voix du Nord, Janvier 2016
- [26] AGIER Michel, "La jungle de Calais", puf, 2018.
- [27] Ibid.
- [28] TISSERAND Chloé, « Le camp de la Linière détruit, Les exilés éloignés du littoral », Hommes & Migrations 2017/4 (n° 1319), pages 138 à 140
- [29] Ibid.
- [30] MICHAUD Annick, « L'État s'oppose à la réouverture d'un camp pour les migrants », La Voix du Nord, 19 septembre 2017, <https://www.lavoixdunord.fr/219885/article/2017-09-18/l-etat-s-oppose-la-reouverture-d-un-camp-pour-les-migrants-le-maire-y-installe>
- [31] BAUMARD Maryline et MONIEZ Laurie, « Grande-Synthe : vers un nouveau camp », Le Monde, 9 février 2018, https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/02/08/grande-synthe-un-pas-vers-un-nouveau-camp_5253697_3224.html
- [32] Services de l'Etat dans le Nord, « 406 personnes migrantes issues du gymnase de Grande-Synthe mises à l'abri », 24/05/2018, <https://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/406-personnes-migrantes-issues-du-gymnase-de-Grande-Synthe-mises-a-l-abri>.
- [33] Clara GILLES, « Grande-Synthe, chronique d'une évacuation annoncée », Le Monde, 15 août 2019, Disponible sur : https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/08/14/migrant-s-a-grande-synthe-chronique-d-une-evacuation-annoncee_5499323_3224.html.
- [34] LOUARN Anne-Diandra, « Le gymnase de Grande-Synthe, où sont hébergés 850 migrants, bientôt évacué », InfoMigrants, 24 juillet 2019, <https://www.infomigrants.net/fr/post/18342/le-gymnase-de-grande-synthe-ou-sont-heberges-850-migrants-bientot-evacue>
- [35] Ibid.
- [36] GUIHO Alix, Grande-Synthe : plus de 300 migrants se retrouvent sans douche ni toilette, Le Monde, 19/06/2020, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/grande-synthe-plus-300-migrants-se-retrouvent-douche-toilette-1843770.html>
- [37] PASCUAL Julia, « Migrants : les traversées de la Manche en canot se multiplient », Le Monde, 30 mai 2020, https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/05/29/immigration-les-traversées-de-la-manche-en-canot-se-multiplient_6041168_3224.html.
- [38] La Cimade, « Rapport d'observation sur les conditions de vie des personnes exilées sur le site du « Puythouck » et autour de l'Espace Jeune à Grande-Synthe suite aux enquêtes menées du 18 au 22 mars 2019, mars 2019 » <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2019/04/Rapport-dobservation-GS-2.pdf>
- [39] Médecin du Monde, « Protéger toutes les personnes exilées à Calais et à Grande-Synthe », avril 2020 ; <https://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/tribunes/2020/04/02/protéger-toutes-les-personnes-exilees-calais-et-grande-synthe>
- [40] Refugee Rights Europe, "Facing multiple crisis", 2020, <https://refugee-rights.eu/wp-content/uploads/2020/08/facing-multiple-crises-report.pdf> ;

- [41] Ibid.
- [42] La Cimade, Rapport d'observation ... » op.cit.
- [43] Ibid.
- [44] Ibid.
- [45] Préfet du Nord, Lutte contre l'immigration clandestine - Mise en place d'une coopération trilatérale entre la France, le Royaume-Uni et la Belgique, 20/01/20 ; <https://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Immigration-clandestine-Cooperation-trilaterale-entre-la-France-le-Royaume-Uni-et-la-Belgique>
- [46] Ibid.
- [47] La tourbe est une matière organique fossile, qui se trouve dans les milieux saturés en eau.
- [48] ENSA Strasbourg, « Cyrille Hanappe, Architecte, La ville accueillante », Youtube, 2:16:51 ; janvier 2019 ; Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=v8GkZBF5uwU>.
- [49] Avis sur la situation des migrants (1) à Grande-Synthe, Journal officiel "Lois et Décrets" n°0131 du 7 juin 2016, Texte n° 46, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032644487>
- [50] Ibid.
- [51] Organisation pour une citoyenneté universelle, « Municipalités solidaires 10 exemples de politiques alternatives », 2020, <https://mouvementutopia.org/site/wp-content/uploads/2020/07/Municipalit%C3%A9s-solidaires-livret.pdf>
- [52] Cyrille Hanappe, « Un nouvel urbanisme pour accueillir celui qui vient », in : Michel Agier (dir.), Dossier « Les villes accueillantes », Février 2020, URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2020/02/24/defacto-016-03/>
- [53] ANvVITA; <https://villes-territoires-accueillants.fr/les-statuts/>
- [54] Snapshot from the broder, <http://www.snapshotsfromtheborders.eu/france-le-projet/>
- [55] Ibid.
- [56] AGIER Michel, La Jungle de Calais, puf, 2018
- [57] Ibid.
- [58] Vie publique, « France - Royaume Uni : un nouvel accord pour la gestion des flux migratoires », 24/01/18, <https://www.vie-publique.fr/en-bref/19822-france-royaume-uni-gestion-des-flux-migratoires>
- [59] Ibid.
- [60] AGIER Michel, op cit
- [61] CNDH, « Avis sur la situation des migrants à Grande-Synthe », Mai 2016, https://www.cncdh.fr/sites/default/files/160526_avis_sur_la_situation_des_migrants_grande-synthe.pdf
- [62] Ibid.
- [63] CNDH, « Avis sur la situation des personnes exilées à calais et Grande-Synthe », février 2021, p.27, https://www.cncdh.fr/sites/default/files/a_-2021_-3_-situation_des_personnes_exilees_a_calais_et_grande-synthe_fevrier_2021.pdf
- [64] DE FOUCHER Lorraine, « Dans le détroit de la Manche, les traversées de migrants en « small boat » se multiplient » ; Le Monde, 11 septembre 2020
- [65] CNDH, « Avis sur la situation ... » op.cit
- [66] Press association, « UK and France sign agreement to curb migrant crossings in English Channel », County Times, 28/11/20, <https://www.countytimes.co.uk/news/national-news/18906338.uk-france-sign-agreement-curb-migrant-crossings-english-channel/>
- [67] Ambassade de France, « Déclaration conjointe de la France et le Royaume-Uni sur l'immigration clandestine », Novembre 2020, <https://uk.ambafrance.org/Declaration-conjointe-de-la-France-et-le-Royaume-Uni-sur-l-immigration>
- [68] Müller Thomas, "Calais", Migration-control.info, Février 2021, https://migration-control.info/fr/wiki/calais/#_ftn3
- [69] La Cimade, « Cartographie de l'accueil des demandeurs d'asile en France en 2017 », 2019, <https://www.lacimade.org/rapport-dactivite-de-lofii-2017-cartographie-de-laccueil-des-demandeurs-dasile-en-france/>
- [70] VERBEKE Lise, « Pourquoi les migrants continuent de rêver d'Angleterre », France Culture, 17 janvier 2018, <https://www.franceculture.fr/societe/les-migrants-continuent-de-rever-dangleterre>
- [71] CNDH, « Avis sur la situation des personnes exilées à Calais et Grande-Synthe... » ; op.cit
- [72] BOITIAUX Charlotte, Contrairement aux rumeurs, l'Angleterre expulse les migrants "dublinés", InfoMigrants, 19/07/2019, <https://www.infomigrants.net/fr/post/18276/contrairement-aux-rumeurs-l-angleterre-expulse-les-migrants-dublinés>
- [73] The Migration Observatory, "Calais and clandestine migration into the UK: Concerns and context", octobre 2014, <https://migrationobservatory.ox.ac.uk/resources/commentaries/calais-and-clandestine-migration-into-the-uk-concerns-and-context/>
- [74] Ibid.
- [75] Ibid.
- [76] CNDH, « Avis sur la situation... » op.cit.
- [77] Eurostat, Statistiques sur l'asile, juillet 2021, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Asylum_statistics/fr#Principaux_pays_de_destination:_Allemagne.2C_France_et_Espagne
- [78] Accords du Touquet, article 9 : « Lorsqu'une personne émet une demande d'asile ou sollicite toute autre forme de protection prévue par le droit international ou le droit national de l'État de départ au cours d'un contrôle effectué dans l'État de départ par les agents en poste de l'État d'arrivée, la demande est examinée par les autorités de l'État de départ conformément à la procédure nationale de cet État »
- [79] CNDH, « Avis sur la situation ... » op.cit.
- [80] Ibid.
- [81] Ibid.
- [82] Ibid.
- [83] Gouvernement français, Grande-Synthe : un accueil digne pour chaque migrant, Mai 2016, <https://www.gouvernement.fr/argumentaire/grande-synthe-un-accueil-digne-pour-chaque-migrant-4990>
- [84] Anne-Diandra Louarn, « Grande-Synthe : la mairie supprime... » op.cit
- [85] Human Rights Observers, Les expulsions de terrain à Calais et Grande-Synthe... » op.cit
- [86] Ibid.
- [87] Refugee Info Bus, Dunkerque new arrival guide, août 2020, <https://docs.google.com/document/d/1Nq-dSfy6ot3zpg0K-0ralPNvEu2sd0H9ISLD7B6E3c/edit>

[88] Leslie Carretero, « Calais : les distributions de nourriture de la Vie active deviennent mobiles », InfoMigrants, 09/10/2020, <https://www.infomigrants.net/fr/post/27836/calais-les-distributions-de-nourriture-de-la-vie-active-deviennent-mobiles>

[89] <https://vieactive.fr/>

[90] Help refugees, « Expulsions de terrain à Calais et Grande-Synthe » op.cit

[91] Solidarités International, Rapport de Diagnostic Eau, Hygiène et Assainissement, Sites de Grande-Synthe, 23/06/20, p.4, https://www.psmigrants.org/site/wp-content/uploads/2020/08/20200701-SI_Diagnostic-EHA_Grande-Synthe.pdf

[92] Ibid.

[93] <https://www.associationsalam.org/-L-association->

[94] <https://www.refugeecommunitykitchen.com/our-story>.

[95] <https://calaisfood.wixsite.com/calaisfood/about>

[96] <https://care4calais.org/about-us/what-we-do/>.

[97] <http://www.utopia56.com/fr/utopia-56/qui-sommes-nous>

[98] <https://adra.org/>

[99] La Cimade, Rapport d'observation sur les conditions de vie ... » op. cit.

[100] SCHLEGEL Tara, « Migrants dans la Manche : se soigner malgré la précarité », France Culture, aout 2020, <https://www.franceculture.fr/societe/migrants-dans-la-manche-se-soigner-malgre-la-precarite>.

[101] Ibid.

[102] La Croix Rouge Française, « Les dispositifs mobiles Migrants en Hauts-de-France », 26/01/2019, <https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Personnes-migrantes/Les-dispositifs-mobiles-Migrants-en-Hauts-de-France-2193>

[103] Ibid.

[104] Solidarités International, « Rapport de Diagnostic Eau... » op.cit.

[105] UNHCR, Camps planning standards, <https://emergency.unhcr.org/entry/45581/camp-planning-standards-planned-settlements#1,1610552874791>

[106] <https://www.dunkirkrefugeewomenscentre.com/about-us>.

[107] <http://www.utopia56.com/fr/grande-synthe>.

[108] <https://www.laubergedesmigrants.fr/fr/lassociation/collectif-hro/>

[109] Auberge des migrants, « Les expulsions de terrain à Calais et Grande-Synthe... » op. cit.

[110] OHCHR, Déclaration de fin de mission de la Rapporteuse spéciale sur le droit à un logement convenable présente ses observations préliminaires au terme de sa visite en République française du 2 au 11 avril 2019, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24475&LangID=F>.

[111] <https://www.collectiveaidngo.org/our-mission>.

[112] <http://www.utopia56.com/en/grande-synthe>.

[113] <https://www.facebook.com/SolidarityBorder/>.

[114] Solidarités International, « Rapport de Diagnostic Eau... », op.cit

[115] HAY Juliette, Les bénévoles britanniques freinés dans l'aide aux exilés à cause du Brexit?, La Voix du Nord, décembre 2020, <https://www.lavoixdunord.fr/913952/article/2020-12-29/les-benevoles-britanniques-aupres-des-exiles-craignent-que-le-brexit-precarise>

[116] <https://www.dunkirkrefugeewomenscentre.com/aboutus>.

[117] <https://www.project-play.org/about-us>.

[118] <https://www.schoolbusproject.org/>.

[119] <https://www.refugeeyouthservice.org/projects>.

[120] <https://www.facebook.com/SolidarityBorder/>

[121] <https://www.refugeeinfobus.com/about-us>.

[122] <https://www.lacimade.org/>

[123] <http://www.utopia56.com/fr/actualite/rapport-actions-menees-face-covid-19>

[124] La Cimade, « Rapport d'observation sur les conditions de vie des personnes exilées sur le site du « Puythouck ... » op.cit, <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2019/04/Rapport-dobservation-GS-2.pdf>

[125] Solidarités International, « rapport... » op. cit.

[126] GUIHO Alix, « Grande-Synthe : plus de 300 migrants ... » op.cit.

[127] Ibid.

[128] SCHLEGEL Tara, Migrants dans la Manche : se soigner ... » op.cit.

[129] Ibid.

[130] Ibid.

[131] GUIHO Alix, Grande-Synthe : plus de 300 migrants op.cit.

[132] Tara Schlegel, Migrants dans la Manche : se soigner malgré la précarité, France Culture, 26/08/2020, <https://www.franceculture.fr/societe/migrants-dans-la-manche-se-soigner-malgre-la-precarite>

[133] CNDH, « avis sur la situation des migrants à Grande-Synthe », op.cit.

[134] SCHLEGEL Tara, « Migrants dans la Manche : se soigner malgré la précarité », op.cit

[135] Solidarités International, « Rapport de Diagnostic Eau... » op.cit.

[136] CNDH, « Avis sur les personnes... » 2021 op.cit

[137] Solidarités International, « Rapport de Diagnostic Eau... », op.cit

[138] OHCHR, Déclaration de fin de mission de la Rapporteuse spéciale ... » op.cit

[139] La Cimade, « Rapport d'observation... », op.cit

[140] Ibid.

[141] Information recueillie sur la base d'une consultation d'un acteur local partenaire (Refugee Women Center), représenté par Portais Chloé en date du 10/02/21

[142] SCHLEGEL Tara, « Migrants dans la Manche : se soigner malgré la précarité... » op.cit

[143] Ibid.

[144] Ibid.

[145] HRO, « Les expulsions de terrains... » op.cit.

- [146] HRO, « Les expulsions de terrains... » op.cit.
- [147] LOUARN Anne-Diandra, « Grande-Synthe : la mairie supprime les seuls sanitaires pour des centaines de migrants sans-abri », Infomigrants, 16/06/2020 <https://www.infomigrants.net/fr/post/25390/grande-synthe-la-mairie-supprime-les-seuls-sanitaires-pour-des-centaines-de-migrants-sans-abri>.
- [148] Observatoire des expulsions des lieux de vie informels, Note d'analyse détaillée, 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, p. 14.
- [149] CNDH « Avis sur la situation des migrants à Grande-Synthe » op.cit.
- [150] HRO, « Rapport annuel... » op.cit.
- [151] CNDH, « Avis sur la situation... » op.cit.
- [152] HRO, « Rapport annuel... » op.cit.
- [153] Ibid.
- [154] Ibid.
- [155] LOUARN Anne-Diandra, « Entre démantèlements quotidiens et nuits froides, le calvaire des migrants de Grande-Synthe continue », Infomigrants, 11/10/2019, <https://www.infomigrants.net/fr/post/20123/entre-demantelements-quotidiens-et-nuits-froides-le-calvaire-des-migrants-de-grande-synthe-continue>.
- [156] CDH, Déclaration de fin de mission de la Rapporteuse spéciale ... » op.cit.
- [157] CNDH, « avis sur la situation... » op.cit.
- [158] HRO, « Les expulsions de terrain... », op.cit. Lien vers le rapport : <https://helprefugees.org/wp-content/uploads/2019/06/Les-Expulsions-de-Terrain-a-CC%80-Calais-et-Grande-Synthe-FR.pdf>
- [159] Ibid.
- [160] Ibid.
- [161] Ibid.
- [162] CNDH, « Avis sur la situation ... » op.cit.
- [163] HRO, « Les expulsions de terrain... », op.cit.
- [164] SCHLEGEL Tara, « Migrants dans la Manche : vivre dans la "jungle" » op.cit
- [165] Human Rights Observers, Les expulsions de terrain à Calais et Grande-Synthe... » op.cit
- [166] Témoignage de Arnaud Gabillat, bénévole pour l'association Utopia 56, extrait de : SCHLEGEL Tara, « Migrants dans la Manche : vivre dans la "jungle" » op.cit
- [167] CNDH, « Avis sur la situation des personnes exilées à Calais et Grande-Synthe » op.cit
- [168] HRO, « Les expulsions de terrain... », op.cit.
- [169] CNDH, « avis sur la situation des personnes exilées à calais et Grande-Synthe », février 2021 op.cit
- [170] BOUAGGA Yasmine, La Linière, l'impossible hospitalité en camp, Plein droit 2017/4 (n° 115), p.19-22, <https://www-cairn-info.acces-distant.sciencespo.fr/revue-plein-droit-2017-4-page-19.htm>
- [171] LOUARNE Anne-Diandra, « Dans le camp de migrants de Grande-Synthe, des passeurs à la tête de commerces illicites prospèrent au grand jour », Info migrants, juillet 2019, <https://www.infomigrants.net/fr/post/18437/dans-le-camp-de-migrants-de-grande-synthe-des-passeurs-a-la-tete-de-commerces-illicites-prospere-au-grand-jour>
- [172] UNICEF, Ni sains ni saufs, Enquête sur les enfants non accompagnés dans Nord de la France, juin 2016, p.20-25, https://www.unicef.fr/sites/default/files/atoms/files/ni-sains-ni-saufs_mna_france_2016_0.pdf
- [173] LOUARN Anne-Diandra, « Dans le camp de migrants de Grande-Synthe... » op.cit
- [174] Ibid.
- [175] Ibid.
- [176] CNDH, « avis sur la situation ... », 2016 op.cit
- [177] Informations recueillies sur la base d'une consultation d'un acteur local partenaire (Refugee Women Center), représenté par (Portais Chloé) en date du (10/02/21)
- [178] Ibid.
- [179] "The Long Wait: Filling the Data Gaps Relating to Refugees and Displaced People in the Calais Camp" Refugee Rights Data Project, March 2016 available here: http://refugeerights.org.uk/wp-content/uploads/2016/06/RRDP_TheLongWait.pdf
- [180] UNICEF, « Ni sains ni saufs... » op.cit
- [181] CNDH « Avis sur la situation... » op.cit.
- [182] Ibid.
- [183] Ibid.
- [184] Ibid.
- [185] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038904597/
- [186] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027682636/
- [187] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI0000038901859/
- [188] <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006071191/>
- [189] UNICEF, « Ni sains ni saufs... » op.cit.
- [190] Ibid
- [191] Ibid.
- [192] Ibid.
- [193] Ibid.
- [194] Ibid.
- [195] Ibid.
- [196] Ibid.
- [197] « A cultural tradition or child sex abuse: Afghanistan's bacha bazi dancing boys », Documentary Channel, Septembre 2018
- [198] UNICEF, « Ni sains ni saufs... » op.cit.
- [199] CNDH « Avis sur la situation... » op.cit.
- [200] <https://gynsf.org/>
- [201] BOITIAUX Charlotte, « Agressions sexuelles contre les femmes migrantes : Gynécologie Sans Frontières pousse un cri d'alarme », InfoMigrants, mars 2017, <https://www.infomigrants.net/fr/post/2250/agressions-sexuelles-contre-les-femmes-migrantes-gynecologie-sans-frontieres-pousse-un-cri-d-alarme>
- [202] GUIHO Alix, « Grande-Synthe : plus de 300 migrants se retrouvent sans douche ni toilette », France Info, juin 2020, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hautes-de-france/grande-synthe-plus-300-migrants-se-retrouvent-douche-toilette-1843770.html>
- [203] CNDH, « Calais et Grande-Synthe... », op.cit